

# AgriGenève info

S  
o  
m  
m  
a  
i  
r  
e

➤ 2

AgriGenève, c'est parti !

➤ 3

Les brèves

➤ 4

AgriGenève, ses actions...

➤ 5

Ca vous intéresse ?

➤ 6

Annexe

## Edito

Force est de constater, notamment au vu des résultats sur l'évolution des revenus agricoles 2001 communiqués le 8 avril dernier, que la situation économique de notre branche ne tend décidément pas à s'améliorer. La faute à qui ? Certains verront les distributeurs comme grands responsables de cette situation, d'autres incrimineront le libéralisme outrancier imposé par la politique agricole ou encore des marchés mal régulés. Dans les faits il y a un peu de tout cela pour expliquer la situation actuelle qui illustre clairement la difficulté de passer, dans le laps de temps très court qui nous a été imparti, d'un système très protégé à une économie de marché. Aujourd'hui nous devons apprendre à négocier avec nos partenaires commerciaux, à gérer l'offre et la demande, à vendre nos productions et de surcroît valoriser les prestations d'intérêt général que nous offrons à nos concitoyens. Dur apprentissage mais c'est un passage obligé. Or, si certaines branches de production comme le maraîchage, sont rompues à cet exercice, il en va tout autrement pour bon nombre d'autres qui se doivent aujourd'hui de se structurer. Au niveau national on relèvera le projet de création d'une organisation des producteurs de viande bovine qui devrait à terme éviter les crises successives qu'a subi ce secteur. A Genève, nombreuses sont les initiatives qui tendent vers une meilleure valorisation des productions genevoises auprès de la population locale. Club Terre Avenir, groupe de travail Souveraineté alimentaire, création d'un magasin du Terroir en ville, étude initiée par la SCVO en vue de faire un état des lieux de la viticulture genevoise, projet de farine

et de pain genevois ou encore mise sous toit d'une loi genevoise sur l'agriculture. Ce foisonnement d'idées ambitieuses, issu tant des milieux associatifs que de l'Etat et qui devrait à court terme se fédérer, nous démontre clairement une volonté commune de trouver des solutions pour notre agriculture. Ceci est en ce sens réjouissant. Il n'en demeure pas moins que nous devons pouvoir compter sur votre active participation pour les mener à bien. A ce titre, nous lançons un appel à un ou plusieurs candidats entrepreneurs pour la gérance du magasin du Terroir en ville. Faute de gérant agriculteurs ce projet pourrait tomber à l'eau ou tout au moins nous échapper partiellement. (voir p 5)

François ERARD, Directeur

## Nomination d'un Vice-Président

En vertu de l'article 13 de nos statuts, le comité directeur a élu, lors de sa séance du 22 avril, **Marc Favre** de Sézenove au rang de **Vice-Président** d'AgriGenève. Cette nomination permettra au bureau de fonctionner en bonne et due forme. Merci à Marc Favre de s'être proposé pour cette fonction et bravo pour sa nomination.

# AgriGenève, c'est parti !

Après un automne et un début d'année mouvementés en raison de la fusion, la nouvelle entité AgriGenève est maintenant sur les rails. Formellement, il faut encore finaliser le contrat de fusion liant les deux associations, effectuer le transfert de parts de copropriété et boucler les comptes de l'AGCETA pour la fin juin. Forte d'un nouveau comité directeur élargi à quinze membres et d'une équipe de collaborateurs motivés, AgriGenève est à même de répondre à vos diverses sollicitations en matière de défense professionnelle, technique agricole et viticole, assurances, main-d'œuvre, comptabilité, gestion ou encore formation. Vous trouverez ci-après la liste et les N° de téléphone des collaborateurs à contacter pour répondre à vos questions. N'hésitez pas, AgriGenève est votre association, AgriGenève est à votre service.

## COMITE DIRECTEUR

### DICASTERES ET REPRESENTANTS

|               |                    |                      |              |                        |                      |             |  |
|---------------|--------------------|----------------------|--------------|------------------------|----------------------|-------------|--|
|               |                    | Président            |              |                        | Vice-président       |             |  |
|               |                    | M. Courtois          |              |                        | M. Favre             |             |  |
| UPG           | Maraîchers         | Productions animales | Horticulture | Céréales Gds. cultures | Comptabilité gestion | Viticulture |  |
| P. Läser      | E. Jaquenoud       | M. Zeller            | T. Sandmeier | N. Cadoux              | M. Jaquet            | M. Favre    |  |
| Arboriculture | Formation continue | CETA                 | Agridige     | VITIPIGE               | Député               | Député      |  |
| C. Ménétreay  | F. Haldemann       | B. Favre             | F. Biéri     | M. Penet               | H. Dethurens         | J.-M. Gros  |  |

Invités : J.-P. Viani ; Dir. Service de l'agriculture, J. Dupraz ; Vice-Président USP cons. national, P. Guignard ; Dir. CAG

## PERSONNEL

| Département défense professionnelle et développement rural                    |  |               |
|---|--|---------------|
| Secrétariat   | Mireille Belloir   | 022 939 03 10 |
| FAX   |  | 022 939 03 01 |
| Direction   | François Erard   | 022 939 03 10 |
| Secrétariat AOVG, AVIGE, et CIVG  | François Erard   | 022 939 03 10 |
| Secrétariat commission foncière   | Danièle Janner   | 022 939 03 05 |
| LPP   | Michel Hurni   | 022 939 03 06 |
| Diversification, relations ville-campagne, dossiers environnement-agriculture | Valentina Hemmeler   | 022 939 03 07 |
| Aménagement du territoire, Club Terre Avenir                                  | Emmanuel Ansaldi   | 022 939 03 19 |
| Département technique et vulgarisation  |  |               |
| Secrétariat   | Mireille Belloir   | 022 939 03 11 |
| FAX   |  | 022 939 03 13 |
| Conseil technique agricole  | François Cottier   | 022 939 03 15 |
| Conseil technique agricole et viticole  | Jacques Dugon  | 022 939 03 14 |
| Conseil et projets agro-environnementaux                                      | Sylvie Viollier  | 022 939 03 11 |
| Secrétariat Agridige et VITIPIGE  | Céline Margot  | 022 939 03 12 |
| Département assurances et main-d'œuvre  |  |               |
| Fiches salaires   | Claudine Grimm-Descombes   | 022 939 03 08 |
| Assurances  | Claudine Grimm-Descombes<br>Anabela Melancia<br>Elisabetta Kronenberg-Lo Nigro<br>Sylvie Porzter | 022 939 03 00 |
| Département comptabilité et gestion   |  |               |
|   | Willy Nicole   | 022 939 03 04 |

### **Entretiens sur rendez-vous**

François Erard est à votre disposition pour des entretiens le lundi matin. N'hésitez pas à contacter notre secrétariat pour fixer un rendez-vous.

## Brunch du 1<sup>er</sup> août, inscrivez-vous !

Nous vous rappelons que le Brunch du 1<sup>er</sup> août fête ses dix ans cette année. Actuellement, 4 exploitations genevoises se sont inscrites pour l'édition 2002. Le Brunch ne doit pas forcément accueillir des milliers de visiteurs, il est possible de limiter le nombre des convives, puisque l'inscription est obligatoire. Il est conseillé de faire le Brunch avec des collègues du village afin de se répartir les charges de travail. De plus en plus de communes sont également prêtes à s'associer au Brunch du 1<sup>er</sup> août. Cette année, AGORA organisera des **séances d'information** dans les cantons romands afin de donner un maximum de renseignement aux nouveaux participants. La date limite pour l'inscription est fixée au **1<sup>er</sup> mai 2002**.

## Terre végétale

Vous êtes sûrement nombreux à vous dire que la terre végétale se fait rare...et chère. Les entrepreneurs prennent de moins en moins contact avec AgriGenève puisque leur dernière mise à disposition de terre date de septembre 2001. Forts de ce constat, nous avons contacté le Service cantonal de gestion des déchets qui s'occupe de diffuser les directives pour les déchets de chantiers et le DAEL pour les autorisations de construire. Les coordonnées d'AgriGenève seront ainsi indiquées dans le nouveau guide « Déchets de chantiers » du DIAE, à paraître ce printemps et dans les courriers du DAEL. Nous avons également envoyé des courriers personnalisés à plusieurs entreprises et bureaux de suivi de chantier. **Espérons que cela dynamisera le pool d'adresses et que ceux qui demanderont de la terre obtiendront satisfaction.**

## Agritourisme

- La nouvelle **brochure** « Genève tourisme rural 2002-2003 » est sous presse. Elle sera tout prochainement diffusée au grand public.
- Un **centre romand de compétence pour le tourisme rural** a vu le jour grâce à un financement du programme Régio+. Il est géré par le SRVA, AGORA et AGIR. Son but est de développer l'information autour de ces nouvelles prestations (monde agricole et grand public), d'offrir une formation de qualité et reconnue pour les prestataires, d'améliorer le soutien technique, de réunir les forces pour être présents dans les foires et expositions.

## Expoagricole : « pub en campagne »

Familles paysannes, organisations agricoles, groupes de vulgarisation et tous les partenaires concernés par la présence de l'agriculture à Expo02 sont invités à élaborer des **projets publicitaires** invitant la population à se rendre à Expoagricole. Ces objets - placés à des endroits bien visibles - doivent avoir un rapport direct avec l'agriculture. Il pourrait s'agir d'assemblages de bottes de paille ou de balles rondes, de machines agricoles anciennes et modernes, d'épouvantails, etc. Un panneau publicitaire pour Expoagricole sera placé près de chaque sujet. Cette opération publicitaire est liée à un concours. Les dix sujets les plus originaux seront récompensés par des prix en espèces d'une valeur totale de 7'700.-. De plus, chaque réalisation bénéficiera d'une carte journalière pour Expo.02 d'une valeur de Fr. 48.-. **Il est encore temps de participer !**  
**Renseignements et inscriptions :** Urs Schneider, USP, 056 462 51 11 ou Valentina Hemmeler, AgriGenève, 022 939 03 07 ou [www.expoagricole.ch](http://www.expoagricole.ch)

## PA 2007 – info !

L'Union Suisse des Paysans viendra à Genève **le 6 juin 2002** pour présenter l'avancement du dossier PA 2007. Cette séance sera également l'occasion de présenter le travail que l'USP effectue quotidiennement pour la profession. N'oubliez donc pas de réserver cette date importante ! Le lieu et l'heure paraîtront dans l'Agri, à la mi-mai.

## Retour des dossiers PER

Les dossiers PER, fiches N° 1, 2 et 4 (AEF) doivent être retournés à Agripige pour le **15 mai dernier délai**. Les maraîchers ne déposeront que les fiches 1 et 2 le 15 mai, la fiche 4 (AEF) étant quant à elle déposée le 15 juillet.

## Taxation des dépendances

Suite à l'entrée en vigueur de la LIPP, le 1<sup>er</sup> janvier 2001, les dépendances agricoles auparavant exonérées de l'impôt sur la fortune sont dorénavant imposables. Il a été établi que seuls quelque 20% des dépendances ont fait l'objet d'une estimation par la commission foncière. Or, pour que l'administration puisse effectuer son travail, il est nécessaire que l'entier des dépendances soient estimées. Dans l'impossibilité de saisir la commission, au vu des délais impartis, il a été décidé, d'un commun accord avec l'administration, qu'AgriGenève se chargerait d'effectuer une estimation « sur formulaire ». Vous recevrez de ce fait, dans le courant du mois de mai, un courrier de l'Hôtel des finances contenant les documents relatifs à ces estimations. Nous vous invitons à y apporter toute l'attention voulue et à nous contacter au besoin.

## Loi cantonale agricole

Un groupe de travail piloté par AgriGenève va plancher ces prochains temps sur un projet de loi cantonale sur l'agriculture. Cette loi aura pour buts d'une part d'ancrer le rôle de l'agriculture dans notre canton et d'autre part de réunir sous un même toit l'ensemble des législations aujourd'hui éparses en relation avec le secteur primaire. Ce projet se devra d'être ambitieux et d'offrir à l'agriculture genevoise une base solide nécessaire à son avenir. Courant septembre, une première ébauche déjà visée par les Services juridiques du DIAE sera préparée, en gardant pour objectif que le projet devrait être prêt à la fin de l'année.

### Souveraineté alimentaire

Le groupe Souveraineté alimentaire s'est réuni à deux occasions depuis le début de 2002. Il a commenté les résultats de l'enquête destinée aux consommateurs (disponible chez AgriGenève) qui a été diffusée notamment via la Tribune et Le Courrier en novembre 2001.

L'étude sur « l'état et les perspectives de l'agriculture genevoise » a également été abordée. Une étude sur les perspectives de la filière bovine dans le canton de Genève et ses environs a été présentée par le SRVA. Enfin, la question des OGM dans l'agriculture a été largement débattue et a débouché sur une rencontre avec le chimiste cantonal, Monsieur Claude Corvi. Nous avons proposé de publier une liste des aliments contenant des OGM et d'étudier la faisabilité, pour les agriculteurs, d'analyser leurs semences gratuitement auprès du Service de protection de la consommation. Lors de la prochaine séance qui aura lieu en juin 2002, le projet du Club Terre Avenir sera traité.

Le groupe « Souveraineté alimentaire » est composé par :

AgriGenève, l'OPAGE, Uniterre, les Jardins de Cocagne, l'Union des Paysannes Genevoises, l'UMG, le SIB, le SIT, la FRC, le DIAE et le Service de l'agriculture.

### Renaturation des rivières

Seymaz : La Charte Seymaz s'est réunie début avril. L'Etat a présenté les variantes possibles pour l'éventuel bassin de rétention de Sionnet, avec une nouvelle loi de vidange du bassin. Reste à découvrir les plans pour l'assainissement des terrains adjacents. Nous vous tiendrons au courant. Le PL concernant la renaturation du Chambet, de la Touvière, du Chamboton et du Nant du Paradis (2, 5 km) est en passe d'être discuté en plénière du Grand Conseil.

Aire : La Charte Aire s'est réunie pour la première fois début février. Le but de cette séance était de revoir les objectifs à atteindre et de l'organisation du travail au sein de la Charte. Sont représentés : Les milieux agricoles (3), les milieux de l'environnement (3), les communes (4), les mandataires et l'Etat (Service de l'agriculture, Service du lac et des cours d'eau, Service de la faune, protection de la nature et paysage et Service des renaturations). La deuxième séance a eu lieu sur l'exploitation Chevalley à Lully, afin de constater, sur le terrain, l'énorme emprise de cette renaturation sur la zone agricole. Telle quelle, la deuxième phase du projet, allant du Pont de Lully au Pont du Centenaire, n'est pas acceptable !

Les travaux de la première phase, en aval, devraient débuter cet été.

### Zones agricoles spéciales

Nous vous avons déjà informé que depuis l'introduction des nouvelles dispositions de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et de son ordonnance d'application, les cantons gèrent les constructions destinées à la production agricole non tributaire du sol par l'instauration de « zones agricoles spéciales ».

AgriGenève travaille en collaboration avec le DIAE et le DAEL pour la mise en œuvre d'études qui permettront de pouvoir appliquer au mieux cette nouvelle adaptation cantonale. Incidences économiques, problématique foncière seront donc au centre de ces études prévues dans un premier temps sur le secteur Bardonnex-Plan-les-Ouates et dans un second temps sur la plaine de l'Aire ainsi que sur Veyrier-Troinex. Début : avril 2002 – fin : avril 2003.

### Ecole à la Ferme

Le groupe intercantonal de l'Ecole à la Ferme se mobilise pour pérenniser le financement de cette prestation. Les soutiens sont recherchés tant au sein de la profession qu'à l'extérieur (communes, Loterie, banques, DIP etc.). Seules 4 exploitations font partie du réseau genevois alors que la demande des écoles du canton est très forte. Avis aux amateurs !

### Club Terre Avenir

Le comité d'AgriGenève a décidé de relancer activement ce projet de rapprochement ville-campagne. A ce titre, un groupe de travail élabore les objectifs et la structure de ce projet ambitieux. Il sera présenté au groupe de travail « Souveraineté alimentaire », le 6 juin 2002.

# ÇA VOUS INTERESSE ???

## Une vente directe des produits genevois à Plainpalais

Issu du travail de diplôme de Madame Céline MARGOT, **le magasin du terroir genevois** a dépassé le stade du simple projet. Très rapidement un groupe d'agriculteurs a largement été séduit par ce travail qui a l'avantage de donner un élan promotionnel à l'ensemble des produits genevois. Plus qu'une vente à la ferme, ce magasin a pour ambition de s'insérer dans la ville de Genève, dans l'esprit de la population. Aujourd'hui, autour d'un business plan, de simulations financières, d'un emplacement commercial idéal et de partenaires financiers, le groupe de travail n'a plus qu'à trouver le dernier maillon manquant, **un gérant**, pour permettre l'ouverture de ce commerce plein d'avenir.



### WANTED

Un groupe d'agriculteurs cherche :

#### Un gérant ou couple de gérants

*Pour la gestion du magasin de produits du terroir*

- Agriculteur prêt à diversifier ses activités ou souhaitant se lancer complètement dans cette nouvelle activité
- ou**
- Autres personnes dont le profil serait :
- ✓ Formation en gestion commerciale et/ou expérience confirmée dans ce domaine
  - ✓ Formation agricole ou bonne connaissance de l'agriculture suisse
  - ✓ Forte motivation, sens de l'initiative et de la responsabilité, aisance dans les contacts humains

*Propositions (lettre de motivation et cv) à adresser à : magasin du terroir, p.a. AgriGenève, 15 rue des Sablières, 1217 Meyrin*

### Feux agricoles

En fin d'année 2001, et suite aux nombreux problèmes liés aux interdictions de feux, AgriGenève a repris contact avec le Service cantonal de gestion des déchets. Une modification de la loi L 1 20.01 a été faite par ledit service. En voici le contenu, en **vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002**.

#### Loi sur la gestion des déchets L 1 20.01

« ... Chapitre IV Déchets agricoles Art. 29 Incinération

<sup>1</sup> L'incinération de déchets agricoles n'est autorisée que dans des installations appropriées et dûment autorisées par le département.

<sup>2</sup> Font exception pour autant qu'il n'en résulte pas d'émissions excessives, ni de danger pour la circulation routière et que les directives du Département en la matière soient respectées :

- a) pour des raisons phytosanitaires, l'incinération de ceps de vignes ou de plantes-hôtes d'organismes nuisibles de quarantaine ;
- b) l'incinération de souches avec racines d'arbres fruitiers ;
- c) les déchets secs naturels, pour autant qu'il s'agisse d'une quantité de moins de **3 m<sup>3</sup>**..... »

En résumé :

- Il n'est maintenant plus nécessaire de faire une demande d'autorisation au département lors de l'incinération de déchets, pour autant que vos feux ne gênent ni les voisins ni le trafic.
- Il n'est plus nécessaire de démontrer que les ceps sont contaminés, ils peuvent être brûlés de manière **préventive** (esca, eutypiose – harmonisation avec le règlement sur la viticulture).
- La limite du cubage des tas de déchets secs passe de 0,5m<sup>3</sup> à 3 m<sup>3</sup>.
- Concernant les arbres fruitiers, troncs et gros branchages, il y a encore un flou puisqu'ils ne sont pas compris dans les exceptions a) et b). Pourtant, l'entreposage à long terme de branchages sur une parcelle peut également être un vecteur de maladie. Nous travaillons actuellement avec le Service pour trouver des solutions. Une réflexion sur une filière de bois de chauffage est également menée.

D'ici cet automne, un **guide** concernant les feux sera envoyé par le Service des déchets aux agriculteurs du canton. Ce petit guide sera élaboré avec l'aide d'AgriGenève, qui a formé une **commission** ad hoc. Celle-ci est composée d'un représentant de chaque secteur de l'agriculture. Cette commission sera également chargée d'accompagner la rédaction d'un guide général reprenant l'entier des déchets agricoles en 2003.

### Marché dominical en ville de Genève, le 22 septembre

A l'occasion de la journée de l'éco-mobilité, la Ville de Genève propose d'organiser un marché paysan dans un des quartiers de la ville. Elle a ainsi pris contact avec l'OPAGE qui a eu l'accord de son Conseil de Fondation, bien que celui-ci ait fait remarquer que cette date coïncidait avec celle de la fête des vendanges de Russin. AgriGenève est également prête à contribuer à l'événement puisque celui-ci permet de promouvoir l'agriculture genevoise et ses produits.

Un appel est lancé à tous ceux qui désirent participer à cette journée en vendant leurs produits ! Prenez contact avec AgriGenève ou l'OPAGE.

## Tarifs des prestations AgriGenève 2002

*Tarifs valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002 sauf 1)*

**Module cotisation 1 : cotisation personnelle + surface défense professionnelle**

**Module cotisation 2 : cotisation personnelle + surface défense professionnelle et technique**

| Prestations                    | Membres<br>Module 1 |          | Membres<br>Module 2 |          | Non membres |       |
|--------------------------------|---------------------|----------|---------------------|----------|-------------|-------|
|                                | Prix TTC            | unité    | Prix TTC            | unité    | Prix TTC    | unité |
| Dossier PER                    | 80.00               | heure    | 60.00 1)            | heure    |             |       |
| Analyses de sol                | 20.00               | parcelle | 10.00               | parcelle |             |       |
| Plan de fumure                 | 80.00               | heure    | 60.00 1)            | heure    |             |       |
| Conseil technique privé        | 80.00               | heure    | 60.00 1)            | heure    |             |       |
| Conseil de gestion             | 80.00               | heure    | 80.00               | heure    |             |       |
| Travaux liés à la comptabilité | 80.00               | heure    | 80.00               | heure    |             |       |
| Toutes prestations             |                     |          |                     |          | 90.00       | heure |

1) Tarifs valables dès le 1<sup>er</sup> juillet 2002

### Prix forfaitaires pour comptabilité

Forfait sans les heures de régie

| Membres modules 1 et 2   |             |
|--------------------------|-------------|
| Produit                  | Forfait TTC |
| VDV sur fiches           | 500.00      |
| VDV micro                | 300.00      |
| AT sur fiches            | 400.00      |
| AgroTwin micro licence 2 | 300.00      |
| AgroTwin micro licence 4 | 400.00      |
| Comptabilité intégrale   | 150.00      |

**Les tarifs des prestations ne figurant pas sur cette page sont maintenus**